

AVIS N° 133-2026 / DCBR / DG

TPBF 6,50 % 2021-2031

**Paiement des intérêts semestriels et
remboursement partiel du capital**

Le Dépositaire Central/Banque de Règlement porte à la connaissance des teneurs de compte-conservateurs, que la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique du Burkina Faso procédera, le **06 juillet 2026**, au paiement des intérêts semestriels et au remboursement partiel du capital de l'emprunt obligatoire dénommé « TPBF 6,50 % 2021-2031 » pour un montant global net d'impôt de **13 999 218 750 (treize milliards neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions deux cent dix-huit mille sept cent cinquante FCFA)**.

Pour toute information complémentaire, les intéressés sont priés de contacter le service financier de cette opération : la SGI SBIF ; Avenue John Kennedy ; 01 BP 5394 Ouagadougou 01 Burkina Faso ; Tél : +226 25 33 04 91/92 ; Email : sbif@fasonet.bf.

Fait à Abidjan, le 09 juin 2026

Le Directeur Général


Birahim DIOUF

